

DÉLIBÉRATION N° 2014-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Convention-cadre avec le CSTB**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le projet de convention-cadre Cerema-CSTB et autorise le directeur général à la signer.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Bron, le 25 avril 2014

Le président du conseil d'administration

Signé

Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président,

Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Alain Cottalorda, Colas Durrleman, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Jean-Paul Lhuillier, Gilbert Meyer, Max Mondon, Frédéric Ravel, Florian Razé, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas.